

Commune de

Art-sur-Meurthe

AB INFO N° 173 | DÉC 2021

Spécial Numérique



Chers concitoyens, chères
Concitoyennes,

On avance, On avance...

Nous devons nous adapter
à une ère toujours plus
numérique, pour le bien de
tous et la facilité des services.
Nous ne louperons pas ce
train et ferons en sorte de ne
laisser personne sur le quai.

Site internet à votre service,
dématisation des
services,....

Mais nos échanges eux
ne deviendront pas « que
numériques », alors, rendez-
vous en 2022 (pas pour les
vœux de Maire : annulation
cause COVID) mais dans
plein d'autres échanges,
réunions et lieux (petits
déjeuners, marché, réunions
publiques,...) dès que les
conditions sanitaires nous le
permettront.

**Bonnes fêtes à tous, en
famille, entre amis ou autres.**

Et que tous nos vœux
vous accompagnent pour
traverser ces quelques jours
restants vers 2022.

Bien Amicalement,

Jean-Pierre DESSEIN
Votre Maire



NOUVEAUTES 2022 : Art sur le Net

Enfin il arrive ! A compter du 1er janvier 2022, le nouveau
site internet de la commune sera mis en ligne !

En effet, il vous sera dorénavant possible d'effectuer vos
démarches administratives (urbanisme, identité,...) de
manière dématérialisée. Un accompagnement dans les
démarches peut vous être proposé sur rendez-vous en
mairie et un poste sera mis à disposition pour effectuer
ces dernières si vous n'êtes pas équipés de matériel
informatique.

Vous recherchez un renseignement sur notre commune, les
services proposés : les démarches en ligne, les manifestations,
les associations, normalement tout y est !

Il se peut que des pages soient encore en travaux mais si
tel est le cas, ne vous inquiétez pas, nous faisons au plus vite
pour l'activer afin de faciliter vos recherches.

Il ne vous reste plus qu'à le découvrir et vous en imprégner
à compter du 1er janvier en surfant sur

www.artsurmeurthe.fr



Dématisation Urbanisme

Dès le 1er janvier 2022, effectuez toutes vos démarches d'urbanisme en ligne, via le guichet numérique, unique solution pour déposer un dossier par voie électronique.

Art-Sur-Meurthe, associée à la Métropole du Grand Nancy, s'inscrit dans le programme de modernisation et de simplification des démarches d'urbanisme, initiée par l'Etat dans le cadre du programme Action Publique 2022.

Au 1er janvier 2022, un nouveau service en ligne sera disponible pour vous permettre de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme :

- vos demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme),
- vos formalités relatives à la vente d'un bien immobilier (DIA),
- le suivi de votre dossier.

Ce service gratuit, ouvert à tous, sera accessible à tout moment, 7 jours sur 7 et 24h/24. Plus besoin d'imprimer votre dossier en plusieurs exemplaires papier et de vous déplacer en mairie. Il vous permettra également de suivre l'avancement de votre demande en temps réel. Une aide en ligne vous guidera dans la constitution de votre dossier afin de minimiser les erreurs de saisie.

La dématérialisation a d'abord été expérimentée avec succès depuis octobre dans 3 communes (Malzéville, Laxou et St Max), pour les démarches de demandes de certificats d'urbanisme et de DIA. Puis le service a été étendu progressivement à l'ensemble des 20 communes du Grand Nancy et à partir du 1er janvier, le sera aux autres procédures.

A noter que, vous pourrez toujours déposer votre dossier, sous forme papier, en mairie ou par voie postale. Le service Urbanisme de la mairie où se situe votre projet reste votre interlocuteur privilégié en cas de question.

Il est toujours possible de contacter le service urbanisme d'Art-sur-Meurthe au 03.83.56.98.37 du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 18h.

NOUVEAU À partir du 1^{er} Janvier 2022

Effectuez vos demandes d'urbanisme en ligne

Service disponible exclusivement pour vos demandes de certificats d'urbanisme (CU) et déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Ce service sera progressivement étendu à l'ensemble des communes du Grand Nancy et aux autres procédures d'urbanisme.

**PLUS SIMPLE
PLUS RAPIDE
SÉCURISÉ
ACCESSIBLE À TOUT MOMENT**

grandnancy.eu/demarches-urba

Art sur Meurthe métropole Grand Nancy



Fibre

2021 se termine sur une note numérique pas très joyeuse avec ce capharnaüm de la fibre.

Sur le réseau Métropolitain, nous essayons de trouver des solutions avec les opérateurs en cause (enfin, je veux dire leurs sous-traitants, et sous-traitants de sous-traitants...).

Dès Janvier 2022, un technicien sera en charge de contrôler les branchements.

Avec Altitude (nouvel actionnaire de COVAGE), nous travaillons sur une résolution rapide des problèmes connus.

La fibre reste le système de communication de demain et il serait bien, que tout soit opérationnel dès aujourd'hui, mais malheureusement l'État, qui a une méconnaissance totale du terrain numérique, ne nous facilite pas la tâche avec ses décisions hasardeuses en la matière.

Allez on ne lâche rien et ne doutons pas que 2022 sera performante, ... numériquement.



**La Mairie est exceptionnellement fermée :
Vendredi 24 décembre après-midi et Jeudi 30 décembre à partir de 17h30,
réouverture Lundi 3 janvier 2022.**

Contact / Mairie

1 place de la Mairie, 54510 Art-sur-Meurthe
Tél. : 03 83 56 98 37
secretariat@mairie-art-sur-meurthe.fr
facebook / instagram : Ville d'art-sur-meurthe

Publication

Directeur : Jean Pierre Dessein | Rédaction : L'équipe
municipale | Dépôt légal : A parution
Impression : Par nos soins sur papier recyclé